

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

APPEL D'OFFRES N°2018-41

ENTRETIEN ÉLECTRIQUE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande des soumissions pour :

- Fournir à la demande des différents services de la Ville, les services d'électriciens qualifiés et le matériel nécessaire pour la réalisation de travaux d'entretien et de réparation électrique. Les travaux peuvent, sans s'y limiter, consister en des interventions de dépannage, de diagnostic, de réparation, d'installation de pièces de remplacement et de matériaux fournis soit par l'Entrepreneur, soit par la Ville.
- Sans s'y limiter, l'Entrepreneur peut être appelé à intervenir dans tous les édifices et bâtiments municipaux, parcs, terrains de jeux, appareils ou équipements municipaux, à l'exception de l'usine de filtration, de l'usine d'épuration, des stations de pompage diverses.

Le document d'appel d'offres est disponible sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou par téléphone au 1 866 669-7326.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission spécifiée au devis, sous forme de chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ou d'un cautionnement de soumission émis par une société de cautionnement reconnue par l'Inspecteur général des institutions financières.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cet effet et devra être contenue dans une enveloppe portant la mention suivante : **Appel d'offres # 2018-41 – Entretien électrique des bâtiments municipaux.**

Seules les soumissions reçues au Service des finances et de l'informatique de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, au 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8, **avant le 5 décembre 2018 à 10h**, seront considérées. Les soumissions seront ouvertes publiquement le jour même à 10h05, dans la salle réservée aux délibérations du conseil municipal.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, ce 14 novembre 2018

Anne-Marie Coulombe
Agente en approvisionnement